





Groupe de Travail CHARTE NATURA 2000 sur les sites Baie de Seine orientale/Littoral augeron

5 novembre 2020







Ordre du jour

- 1/ Présentation des principes de la Charte Natura 2000
- 2/ Rappel sur les enjeux des sites
- 3/ Présentation et échanges sur les propositions de recommandations et engagements généraux
- 4/ Elaboration des recommandations et des engagements par activité
- 5/ Engagements spécifiques aux manifestations nautiques et de kitesurf, Initiations et randonnées





Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000 ?

- ➤ Outil administratif contractuel → adhésion, non rémunérée, aux objectifs de conservation décrits dans le Document d'objectifs
 - Îlément constitutif du document d'objectifs du site Natura 2000
- « <u>Art. R. 414-12.-I.-</u> La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une **liste d'engagements** contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des **pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces**. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements et le préfet auprès duquel ils sont souscrits. Celui-ci est, selon la nature des engagements, le préfet de département, le préfet de région ou le préfet maritime. »
 - ❖ Reconnaissance d'engagements concrets en faveur de la gestion du patrimoine naturel du site.
 - Outil de communication.

Quel est l'objectif d'une charte?

Conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

- ✓ Encourager à la poursuite, au développement et à la valorisation des pratiques favorables à leur conservation.
- √ « faire reconnaître » la gestion qui a permis ou permet le maintien de ces habitats et espèces remarquables.

Que contient la charte?

- > Un rappel du contexte général du site, des enjeux de conservations et les intérêts de l'adhésion.
- Des recommandations générales (« le signataire veille à ») qui concernent l'ensemble du site et ne sont pas soumises à point de contrôle Le signataire s'engage sur l'ensemble de ces recommandations.
- ➤ Des engagements de bonnes pratiques (« le signataire s'engage à »), volontaires, soumis à points de contrôle. Le signataire peut s'engager sur tout ou partie de ces engagements.
 - Ils peuvent être de portée générale ou ciblés par grands types de milieux ou d'espèces, ou d<u>'activités</u>.
- Eventuellement, des **engagements spécifiques**: dispense d'évaluation des incidences pour les manifestations nautiques, initiations, randonnées, manifestations de kitesurf en application de la loi Warsmann.

Qui peut adhérer à la charte?

Toute personne physique ou morale, de droit public ou de droit privé

✓ Les usagers du site Natura 2000 exerçant une activité professionnelle ou de loisir :

- > individuels
- > structures collectives (type fédération, association, prud'hommie, syndicat, groupement, etc.) qui devront informer les adhérents des engagements souscrits.
- > La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur du site Natura 2000.

Quels sont les avantages pour les adhérents à la charte ?

- > Communiquer sur son implication dans la conservation du patrimoine naturel
- > Participer à la démarche Natura 2000
- ➤ Faire reconnaître des pratiques permettant le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- > Ajuster certaines pratiques pour les rendre compatibles avec les objectifs de Docob
- Etre exonéré d'évaluations des incidences, si engagements spécifiques

En **contrepartie** les services de l'état et les structures animatrices du Docob s'engagent à fournir au signataire :

- ✓ les informations d'ordre écologique,
- ✓ tous les **éléments de gestion** préconisés dans le Docob.

Quelle est la durée de l'adhésion à la charte ?

> 5 ans renouvelables

A compter de la date d'accusé de réception du dossier complet par le service instructeur, à savoir la Direction Départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Calvados.

- ✓ Adhésion auprès de la DDTM du Calvados
- ✓ Information auprès des structures animatrices

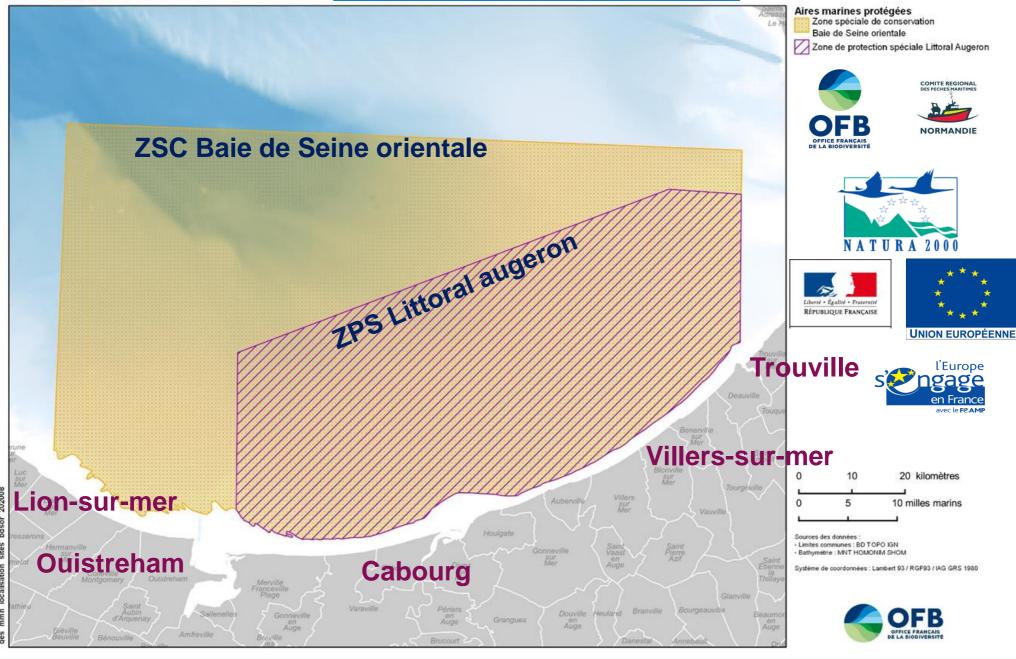
Quelles sanctions en cas de non respect des engagements signés ?

- ➤ Préfet maritime de Manche Mer du Nord et préfet du Calvados s'assurent du respect des engagements (Article R.414-12-1 du code de l'environnement)
- > suspension de l'adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an.





Les sites Natura 2000





LES USAGES Transport maritime © Sophie Poncet OFE







professionnelle



5. Parrad (CRPMEM BN)



Le marsouin commun

LES MAMMIFERES MARINS







Enjeu fort

Le phoque veau-marin





Enjeu secondaire

Le grand dauphin





Enjeu secondaire

Le phoque gris



ura 2 : Phoquae grie au ranne eur la RNNES @ Maison da l'Estuaira

Le marsouin commun

LES MAMMIFERES MARINS







Enjeu fort

Le phoque veau-marin

Chieu prioritaire
Objectif à long
terme



Enje second Maintenir les fonctionnalités et la capacité d'accueil de la Baie de Seine orientale pour les mammifères marins, et en particulier pour le marsouin commun

Le grand dauphin





Enjeu secondaire

Le phoque gris



ure 2 : Phoques aris au renos sur la RNNES © Maison de l'Estuaire

La lamproie marine OFB Arnàud RICHĀRL





LES POISSONS AMPHIHALINS







L'alose feinte

Enjeu secondaire

La lamproie marine



Enjeu prioritaire

Objectif à long terme



Enjeu prioritaire

LES POISSONS AMPHIHALINS



Contribuer à la restauration des populations fonctionnelles normandes de poissons migrateurs amphihalins et à la reconquête du bassin de la Seine

OFB AMaud RICHARD

La grande alose

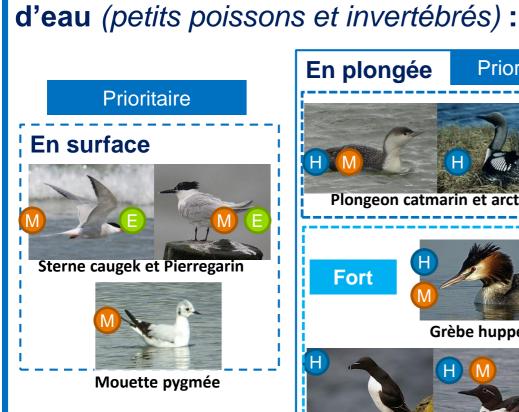


L'alose feinte

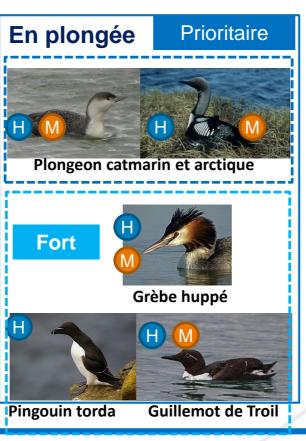
Enjeu or secondaire

LES OISEAUX

•Le site présente une importance pour une 20^{aine} d'espèces à un moment de leur cycle, en particulier pour 10 espèces :



Espèces se nourrissant dans la colonne









Enjeu prioritaire

Enjeu fort



LES OISEAUX MARINS

Oiseaux marins	Niveau	
Olseaux Illalilis	d'enjeu	
Macreuse brune	Prioritaire	
Macreuse noire	Fort	
Eider à duvet	Fort	
Plongeon catmarin	Prioritaire	
Plongeon arctique	Prioritaire	
Grèbe huppé	Fort	
Pingouin torda	Fort	
Guillemot de Troïl	Fort	
Sterne caugek	Prioritaire	
Sterne pierregarin	Prioritaire	
Grand Labbe	Fort	
Fou de Bassan	Fort	
Mouette tridactyle	Fort	
Goéland marin	Fort	
Mouette pygmée	Prioritaire	
Grand cormoran (côtiers	Fort	
Labbe parasite	Fort	
Harle huppé	Fort	
Sterne naine	Fort	
Guifette noire	Fort	

			STATE OF THE PARTY
Oiseaux marins		Niveau d'enjeu	2.0
Fulianta milantaan			
Fuligule milouinan	_	Secondaire	
Mouette rieuse		Secondaire	
Mouette de Sabine		Secondaire	
Goéland cendré		Secondaire	-
Goéland argenté			
Goéland brun	6	especes	s prioritaires
Goéland leucophée	1	4 espèce	es en enjeu fort
Puffin des Baléares		•	es en enjeu second
Labbe pomarin		o capeci	es en enjeu secona
Grèbe esclavon		Secondaire	
Grèbe jougris		Secondaire	

Mouette mélanocéphale

Sterne arctique

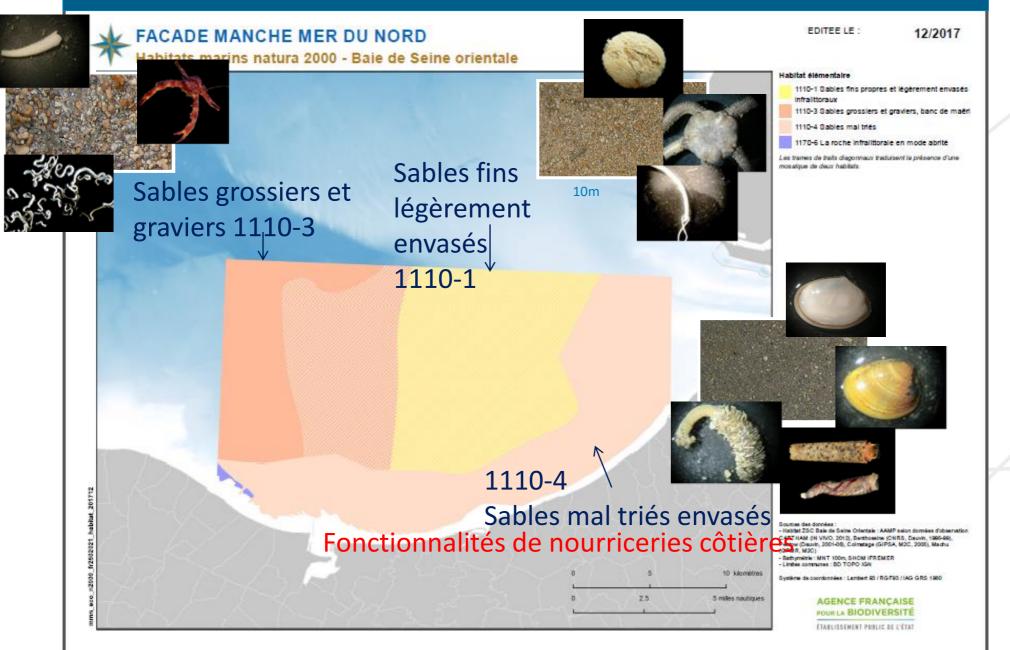
Objectif à long terme

Secondaire Secondaire

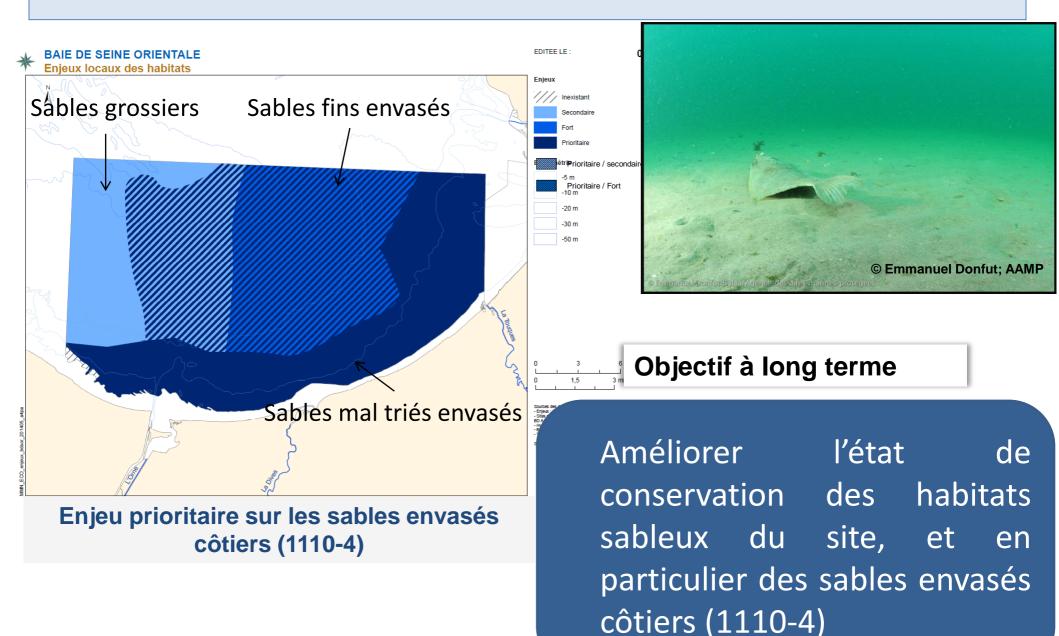
Contribuer à l'atteinte du bon état des populations d'oiseaux marins et côtiers en période internuptiale (hivernage, estivage, migrations) au sein de la ZPS Littoral augeron

LES HABITATS MARINS

Cartographie des habitats d'intérêt communautaire



Etat, enjeux et représentativité des habitats





- > Non soumises à un contrôle
- > Portent sur l'ensemble des sites concernés par la Charte
- Le signataire s'engage sur la totalité des recommandations

 Je prends connaissance des enjeux de conservation du patrimoine naturel et de la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000, notamment sur le site internet : http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr



2. Je sollicite les structures animatrices à toutes fins utiles à la bonne application de la charte.

Sites « Baie de Seine orientale » (ZSC) et « Littoral augeron » (ZPS)

Office Français de la Biodiversité (OFB)
Délégation de Façade Manche Mer du Nord
4, rue du colonel Fabien - BP 34
76083 LE HAVRE
Gwenola DE ROTON
02.32.85.38.64
gwenola.de-roton@ofb.gouv.fr

Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins de Normandie 9 quai du Général Lawton Collins 50100 CHERBOURG EN COTENTIN 02.33.44.35.82 Muriel SICARD 02.33.44.83.83 muriel.sicard@comite-peches-normandie.fr

3. Je cherche à m'informer, me former, me faire aider, pour connaître et aider à préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (DHFF, DO) présents sur les sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron ».

Plus particulièrement, en ce qui concerne la tranquillité des oiseaux marins côtiers et des mammifères marins, je prends connaissance des signes de dérangement et des attitudes à adopter.

Tranquillité de la faune :

La faune, si elle est observée de trop près ou trop longtemps, peut être dérangée. Des dérangements répétés perturbent les animaux, les obligeant à s'éloigner de leur habitat.

- En période de reproduction, le dérangement peut être à l'origine d'une diminution du succès reproducteur :
 - pour l'avifaune, par abandon des nids ou par augmentation de la prédation sur les couvées,
 - pour les mammifères marins, par risque de séparation mère/jeune pouvant entraîner la mort du jeune.
- En période d'hivernage ou de migration, il est susceptible, entre autre, d'affaiblir les animaux par diminution de leurs ressources énergétiques ou de limiter l'accès aux sites d'alimentation. A moyen terme, cette situation peut les amener à abandonner de rares habitats favorables. Cela peut avoir également une conséquence sur le succès de la reproduction suivante

	Signes de dérangement	Attitude à adopter		
		 Eviter les éclats de voix ainsi que les regroupements bruyants. 		
×	☐ Envols ☐ Simulation d'attaque	☐ Par voie nautique, ne pas s'approcher à moins de 100m de regroupements d'oiseaux marins, ☐ Par voie aérienne ne pas survoler à moins de 1000 pieds (300m) la bande côtière d'octobre à mars		
Oiseaux	☐ Simulation d'oiseau blessé ☐ Cris	 S'éloigner rapidement en présence de signes de nervosité ou de panique chez les animaux observés. 		
□ Arrêt de l'activité (principalemen alimentation)	☐ Arrêt de l'activité (principalement alimentation)	☐ Eviter tout changement brutal de vitesse ou de direction.		
		☐ Adopter une route parallèle à la côte.		
	☐ Fuite, accélérations désorganisées, sauts et coups sur la surface de l'eau.	□ Pour les observer (en restant à plus de 100m), approcher un groupe d'individus sur le côté ou au 3/4 arrière, et non directement de front ou par l'arrière et restez en parallèle.		
s marins	Cétacés : modification de la respiration (nombre de respiration à la surface, durée entre chaque respiration, durée des plongées). Phoques : positionnement des adultes (mâles) entre le bateau et le reste du groupe, le groupe entier relève la tête, mise à l'eau (c'est déjà trop tard !).	Ne pas chercher pas à toucher les mammifères marins et encore moins à nager avec eux : ce sont des animaux fragiles et dangereux pour l'homme (risque de morsures, de coups, et/ou de transmission de maladies).		
ifère		Eviter tout changement brutal de vitesse ou de direction.		
la tête, mise à l'eau (c'est déjà trop tard !).	 Eviter de taper sur la coque pour attirer les mammifères marins. 			
		☐ Ne jamais couper leur trajectoire et ne pas chercher à les suivre		
		l'embarcation, éviter de couper sa trajectoire et de changer quement de régime moteur.		

Sources: GONm, GECC

4. Je participe à l'amélioration des connaissances et à la veille environnementale sur le site notamment en transmettant mes observations les plus intéressantes.

Ces observations concernent en particulier les cétacés et les poissons migrateurs d'intérêt communautaire (observés en mer, capturés ou échoués) et, selon l'activité, la présence ou la dégradation d'habitats d'intérêt communautaire des sites.

Thème	Structure	Nom du programme	Description	Lien
Observation d'oiseaux rares/occasionnels	GONm	Observatoire des ZPS	Déclaration des observations d'oiseaux rares ou occasionnels	http://www.gonm.org secretariat@gonm.org 全 02.31.43.52.56 http://www.faune-normandie.org/
	GECC	OBSenMER	Déclaration des observations de mammifères marins vivants	https://www.obsenmer.org/
Observation de mammifères marins	PELAGIS	RNE	Signaler un échouage	https://www.observatoire- pelagis.cnrs.fr/participez/signaler-un- echouage-257/
Observation et déclaration d'esturgeon européen	CNPMEM	Sturio.	Signaler une capture accidentelle d'esturgeon européen	全 05.46.44.99.10 http://www.sturio.fr/
Plongée	FFESSM	Bioobs	Retrouver, reconnaitre, identifier, conserver et partager des observations subaquatiques	https://bioobs.fr
	PLANETE MER	Biolit	Recenser la biodiversité des côtes sableuses et rocheuses	https://www.biolit.fr/
Biodiversité du littoral	Union Régionale des CPIE de Normandie	Sentinelles de la Mer	Réseau d'acteurs du littoral normand souhaitant à la fois mieux se connaître pour travailler ensemble, mais aussi valoriser les actions de participation citoyenne qu'ils portent ou relayent.	https://www.urcpie- normandie.com/sentinelles-de-la- mer-normandie
Observation de poissons rares	Peau Bleue	Fish Watch Forum	-Partager ses photos et observations avec les scientifiques -Identifier les espèces.	https://www.fish- watch.org/index.php?lang=fr&fn=acc ueil
Observation de requins pèlerins	APECS	Inventaire des observations de requins pèlerins	Recensement national des observations de requins pèlerins	https://www.asso-apecs.org/Signalez- une-observation-de-requin.html 2 06.77.59.69.83
Observation de captures de pêche de loisir	FISHFRIENDER	Carnet de pêche social	Signaler des captures, enregistrer les observations sur un carnet de pêche social	https://www.fishfriender.com

Observations de Macro-déchets	Pôle ressources national Sports de nature	SURICATE	Signaler un problème de pollution, un besoin de sécurisation	https://sentinelles.sportsdenature.fr
Observation de déchets marins issus de la pêche professionnelle	IFREMER	Eish&Click	Signaler la présence de déchets issus de la pêche professionnelle ou d'engins de pêche perdus ou abandonnés en mer ou sur le littoral sur la plateforme participative	https://fishandclick.ifremer.fr/
Amélioration des connaissances	OFB CRPMEM de Normandie	Animation N2000	Observations de poissons migrateurs, mammifères marins d'intérêt communautaire	Office Français de la Biodiversité gwenola.de-roton@ofb.gouv.fr Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie muriel.sicard@comite-peches- normandie.fr

☐ Je contribue ou poursuis ma démarche de sensibilisation des usagers, sans jamais me substituer aux instances chargées de la protection, de la gestion et de la police.

Dans ce cadre, je délivre auprès des usagers, membres ou clients que je représente les informations qui leur permettront d'adopter des pratiques respectueuses du patrimoine naturel du site : dispositions réglementaires en vigueur, codes de bonnes pratiques (de l'activité en question, de la présente charte,...).

Engagements de bonnes pratiques

> S'appliquent à l'ensemble du périmètre du site

Au préalable :

- Prendre connaissance et respecter la réglementation en vigueur
- Prendre connaissance et respecter les codes de bonnes pratiques et la réglementation liés à mon activité

Engagement de portée générale

☐ Je m'engage à informer et sensibiliser les usagers que je représente à l'existence des guides de bonnes pratiques qui rappellent les règles essentielles liées à la préservation de la ressource et du milieu marin.

Loisirs en mer

Ministère des sports : http://www.sports.gouv.fr/

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie : http://normandie.drdiscs.gouv.fr/

Plaisance

Charte des plaisanciers pavillon bleu :

https://www.pavillonbleu.org/espace-touristeset-plaisanciers/la-charte-des-plaisancierspavillon-bleu.html

Kayak

Ministère de la Transition écologique et solidaire : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/1 3058 Guide-loisirs-nautiques-en-MER web planches.pdf

Chasse sous-marine

Ministère de la Transition écologique et solidaire : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/1 3058 Guide-loisirs-nautiques-en-MER web planches.pdf Fédération chasse sous-marine passion : Charte du pêcheur sousmarin

https://www.fcsmpassion.com/

FNPSA Fédération Nautique de Pêche Sous-marine en Apnée : https://fnpsa.net/

Charte d'engagements de la FNPSA pour une bonne pratique de la pêche sousmarine.

https://fnpsa.net/la-federation/textes-etreglementations/charte-dengagement-de-la-fnpsapour-une-bonne-pratique-de-la-peche-sousmarine/

Plongée sous- marine en scaphandre autonome

Association Longitude 181 : https://www.longitude181.org/

La Charte Internationale du Plongeur Responsable https://www.longitude181.org/la-charte/

Pêche de loisirs

Ministère de la Transition écologique et solidaire :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/1 3058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf

Fédération Nationale des Pêcheurs plaisanciers et Sportifs de France http://www.fnppsf.fr/

Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir écoresponsable http://fnppsf.fr/derniere-minute/presse/chartemer.htm

34



NAVIGATION DE PLAISANCE

Recommandations

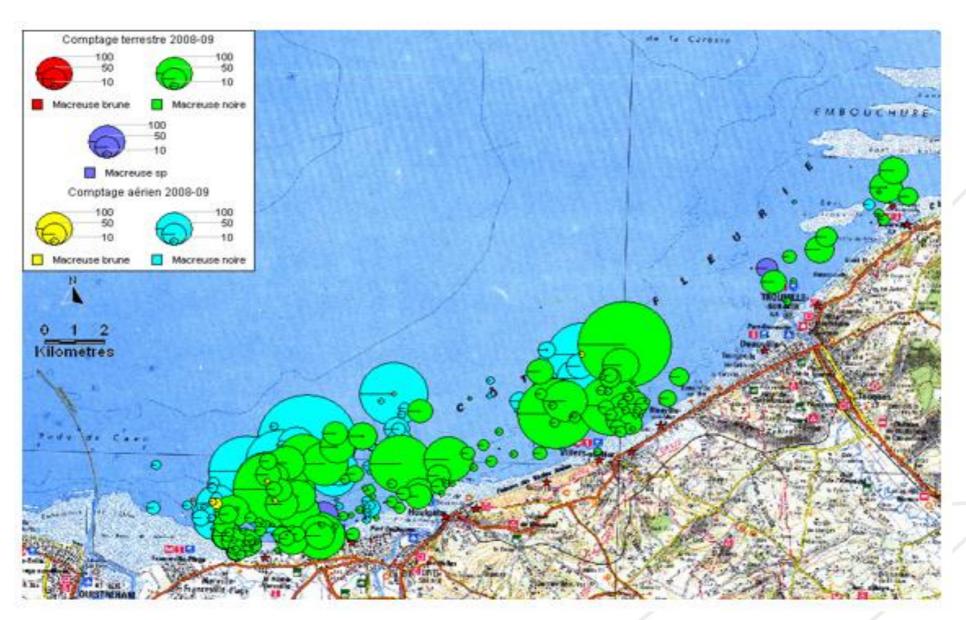
En complément des recommandations générales, le signataire **veille à** respecter les recommandations liées à son activité :

- Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.
- J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).



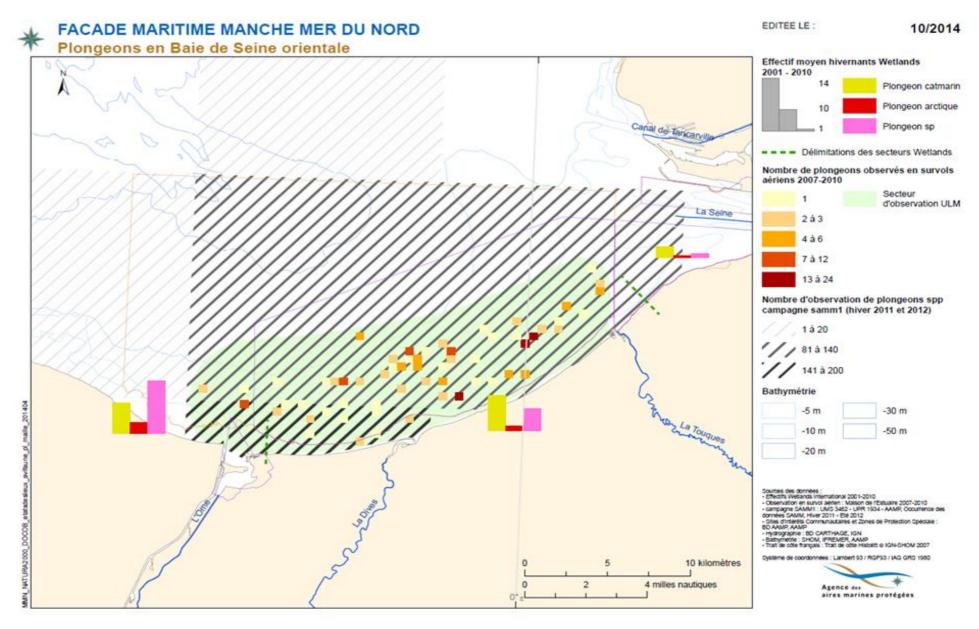
Engage	ment
	Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de la traîner au fond. Pour cela, je peux utiliser un orin (cordage relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de relever l'ancre sans labourer les fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent.
	Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril, je m'engage à respecter une distance d'au moins 100m avec la faune marine et une vitesse lente (< 10 nœuds) à proximité des mammifères marins et des zones de regroupement d'oiseaux pour éviter leur dérangement
	Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril, lorsque je navigue à moteur dans la bande côtière comprise entre <u>Villers</u> sur mer et les balises du chenal d'accès au port de Ouistreham, je respecte une vitesse maximale de 10 nœuds.
Point de contrôle	Contrôle visuel
Engage	ment souscrit auprès du Préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord

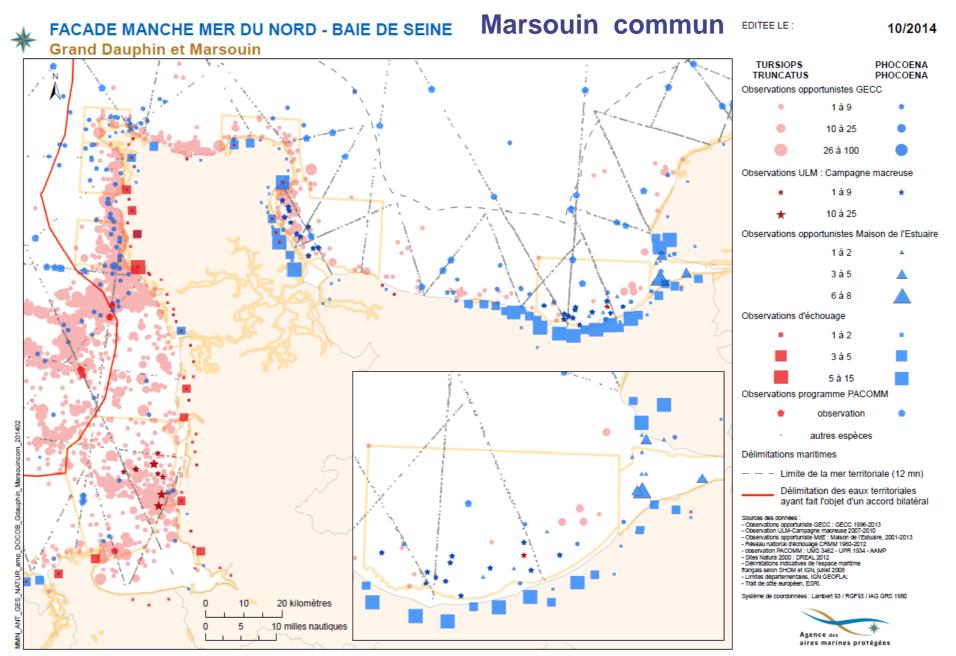


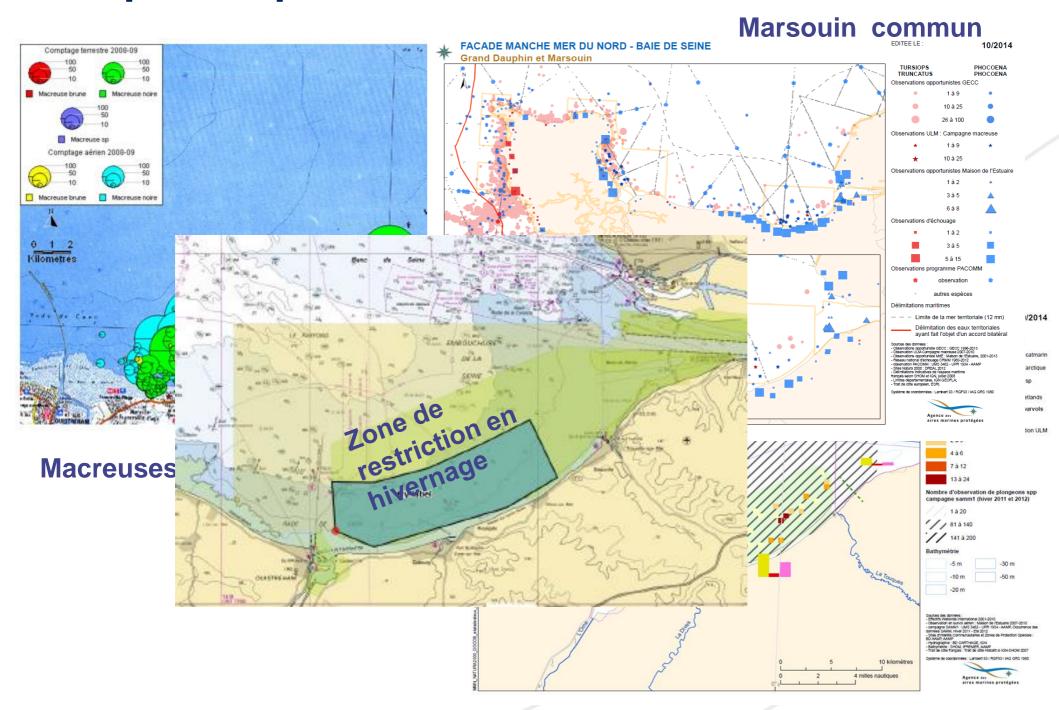


Macreuses

Plongeons







(Jet ski et motonautisme)

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **veille à** respecter les recommandations liées à son activité :

- Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.
- J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).



Engagement		
	[Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril] ou [Toute l'année], je m'engage à respecter une distance d'au moins 100m avec la faune marine et une vitesse lente (< 10 nœuds) à proximité des mammifères marins et des zones de regroupement d'oiseaux pour éviter leur dérangement	
	Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril, je m'engage à ne pas pratiquer mon activité dans la zone comprise entre Villers-sur-mer et les balises du chenal d'accès au port de Ouistreham	
	Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril, je m'engage à respecter une vitesse maximale de 10 nœuds sur le reste du site.	
Point de contrôle	Contrôle visuel	
Engagement souscrit auprès du Préfet maritime de Manche Est No. du Nord		

retet maritime de M

ACTIVITES NAUTIQUES NON-MOTORISEES HORS ENGINS DE PLAGE

(Canoë, kayak de mer, dériveur, catamaran, windsurf, kitesurf, Stand up paddle...)

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **veille à** respecter les recommandations liées à son activité :

Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.

J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans de dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement



Question aux Kitesurfeurs : jusqu'à quelle distance au large les kitesurfs s'éloignent-ils généralement ?

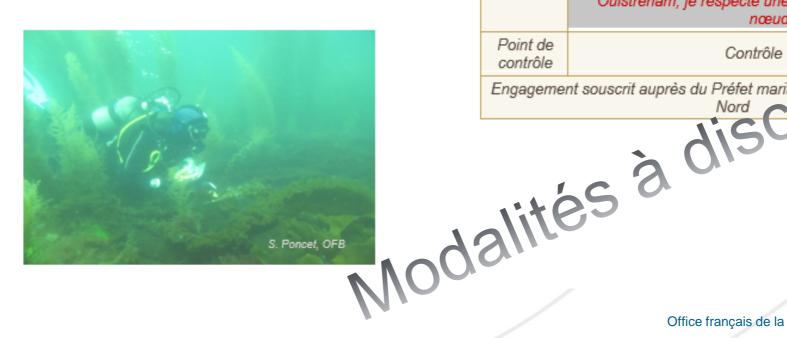
42

PLONGEE SOUS-MARINE, RANDONNEE PALMEE

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire veille à respecter les recommandations liées à son activité :

- Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.
- J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).
- Je signale à l'administration compétente (Délégation à la Mer et au Littoral de la DDTM du Calvados) tout engin de pêche perdu ou abandonné sur le fond (casier, filet...). Celui-ci peut continuer de pêcher pendant des années (pêche dite « fantôme »).



_				
	Engagement			
		Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de la traîner au fond. Pour cela je peux utiliser un orin (cordage relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de relever l'ancre sans labourer les fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent.		
		Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril, lorsque je navigue à moteur, je m'engage à respecter une distance d'au moins 100m avec la faune marine et une vitesse lente (< 10 nœuds) à proximité des mammifères marins et des zones de regroupement d'oiseaux pour éviter leur dérangement.		
		Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril, lorsque je navigue à moteur dans la bande côtière comprise entre Villers sur- mer, et les balises du chenal d'accès au port de Ouistreham, je respecte une vitesse maximale de 10 nœuds.		
Point de contrôle		Contrôle visuel		
	Engageme	nt souscrit auprès du Préfet maritime de la anche-Est Mer du		

CHASSE SOUS-MARTNE

Recommandations

En complément des recommandations générales. signataire veille à respecter recommandations liées à son activité :

- Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de facon globale.
- J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).
- Je signale à l'administration compétente (Délégation à la Mer et au Littoral de la DDTM du Calvados) tout engin de pêche perdu ou abandonné sur le fond (casier, filet,...). Celui-ci peut continuer de pêcher pendant des années (pêche dite « fantôme »).



+ Engagement Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de la traîner au fond. Pour cela je peux utiliser un orin (cordage relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de relever l'ancre sans labourer les fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent. Entre le 1^{er} octobre et le 30 avril, lorsque je navigue à moteur, je m'engage à respecter une distance d'au moins 100m avec la faune marine et une vitesse lente à proximité des mammifères marins et des zones de 30 avril, lorsque je n.
ande côtière (3 MN) compris
Let les balises du chenal d'accès au
nœuds.

Int de
contrôle

Contrôle visuel

Engagement souscrit auprès du Préfet maritime de Manche Est Mer du
Nord

SC regroupement d'oiseaux pour éviter leur dérangement.

PECHE DE LOISIR

Recommandations

En complément des recommandations générales, veille à sianataire respecter recommandations liées à son activité :

- Je participe aux enquêtes relatives à la pêche de loisirs, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.
- J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).



	Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de traîner au fond. Pour cela je peux utiliser un orin (cord relié à une bouée de surface et accroché à la tête d l'ancre) permettant de relever l'ancre sans labourer l fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent.	
	[Entre le 1" octobre et le 30 avril] ou [Toute l'année], je m'engage à respecter une distance d'au moins 100m avec la faune marine et une vitesse lente (< 10 nœuds) à proximité des mammifères marins et de zones de regroupement d'oiseaux pour éviter leur dérangement	
	Entre le 1° octobre et le 30 avril, lorsque je navigue à moteur dans le bande côtière comprise entre Villers-sur-mer, et les balises du chena d'accès au port de Ouistreham, je respecte une vitesse maximale de 10 nœuds.	
Point de contrôle	Contrôle visuel	

Modalités à discuter

Οπίου παιτφαίο αυ τα διομινοτοίτο

PECHE PROFESSIONNELLE

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire veille à respecter les recommandations liées à son activité :

- Je récupère les déchets collectés par les engins de pêche quand cela ne menace pas la sécurité de l'équipage.
- J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines__gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).
- Je participe aux enquêtes relatives à la pêche professionnelle réalisées par la structure animatrice associée (CRPMEM de Normandie), sachant que les données transmises restent anonymes et sont traitées de façon agrégée.



Engage	ngagement		
	Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de la traîner au fond. Pour cela je peux utiliser un orin (cordage relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de relever l'ancre sans labourer les fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent.		
Point de contrôle	CONTROLO VIRGIOL		
Engagen	nent souscrit auprès du Préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord		

Les activités de pêche professionnelle ont fait l'objet de proposition de mesures réglementaires visant à limiter leur incidence sur les habitats marins d'intérêt communautaire. Pour les espèces marines, la phase d'animation permettra d'évaluer les incidences sur les espèces marines d'intérêt communautaire, et le cas échéant de proposer des mesures qui pourraient s'appliquer également à d'autres activités nautiques. En conséquence, la charte propose peu d'engagements et davantage de recommandations de bonnes pratiques visant à la préservation du milieu marin.

SURVOLS D'AERONEFS PILOTES OU COMMANDES A DISTANCE

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **veille à** respecter les recommandations liées à son activité :

Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.



	Du 1er octobre au 30 avril, je m'engage à éviter de survoler la zone entre Villers-sur-Mer et Ouistreham à m de 1000 pieds (300 m).	
Point de contrôle	Contrôle visuel	
	Engagement souscrit auprès du Préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

47



La loi Warsmann



La loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives aussi appelée « loi Warsmann » offre la possibilité aux signataires de charte Natura 2000 d'être dispensés d'évaluation d'incidences.

L. 414-4 du code de l'environnement « II.-Les programmes ou projets d'activités, de travaux d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiques selon les **engagements** spécifiques définis par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000. »

Engagements fermes et contrôlables





- Les manifestations nautiques en mer soumises à déclaration avec délivrance d'un titre international ou national ou dont le budget d'organisation dépasse 100 000 €, ou qui concernent des engins motorisés (LN),
- Les initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur (Liste PREMAR)
- Les manifestations de kitesurf soumises à déclaration (Liste PREMAR)

Un double objectif:

- ➤ Favoriser l'organisation de manifestations nautiques et de kitesurf, initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur (Liste PREMAR), respectueuses des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation des sites Natura 2000
- ➤ Simplifier la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre de manifestations nautiques récurrentes et de faible impact, initiations et randonnées, se déroulant en totalité ou pour partie dans le périmètre des sites Natura 2000

La charte permet aux organisateurs signataires de l'ensemble des engagements listés d'être dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000 pour les manifestations nautiques et de kitesurf, initiations et randonnées pratiquées

Sanctions en cas de non respect :

- ➤ Conformément à l'article L. 414-5-1 du code de l'environnement, le non-respect d'un engagement spécifique à une activité est répressible d'une amende de 1 500 euros, montant qui peut être porté à 3 000 euros en cas de récidive. (Art. 131-13 5° du Code pénal).
- ➤ Cette amende est doublée lorsque la réalisation de l'activité a porté atteinte aux habitats naturels ou aux espèces végétales ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Durée: 5 ans

Adhésion: auprès de la DDTM du Calvados

☐ 1 - L'organisateur s'engage à s'assurer que la manifestation organisée est compatible avec le site naturel en prenant contact avec les structures animatrices des sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron » avant le dépôt du dossier de déclaration de la manifestation nautique afin de l'informer et d'échanger sur d'éventuelles adaptations de la zone d'évolution.

Point de contrôle

Etablissement de relations entre le signataire et les structures animatrices des sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron » (voie postale, électronique,...).

□ 2 - L'organisateur s'engage à informer et sensibiliser les participants et le public assistant à la manifestation sur la fragilité du milieu et il s'assure que les engagements et recommandations générales, les recommandations et les engagements liés à son activité sont respectés dans la conception et l'organisation de chaque événement et au cours de la manifestation.

Point de contrôle

Information préalable des participants par voie électronique ou postale (entretien des navires, gestion des eaux usées et des déchets, préservation du milieu marin, consignes de sécurité), présence d'agents diffusant les consignes et de panneaux d'information le jour de la manifestation, etc.

☐ 3 - L'organisateur s'engage à participer aux rencontres d'échange et d'information organisées par les structures animatrices Natura 2000

Point de contrôle

Émargement de la feuille de présence

☐ 4 - L'organisateur s'engage à remettre en état le site à l'issue de la manifestation

Point de contrôle

Absence de déchets et de signalisation sur le site au terme de la manifestation nautique

Engagements relatifs aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire

☐ 5 - L'organisateur s'engage à ne pas installer de marques de parcours, ni laisser ancrer de navire organisateur ou participant sur les habitats d'intérêt communautaire

Point de contrôle

Absence de marque de parcours et de navire ancré sur les habitats d'intérêt communautaire

Engagements relatifs aux habitats et aux espèces Modalités à discuter d'intérêt communautaire

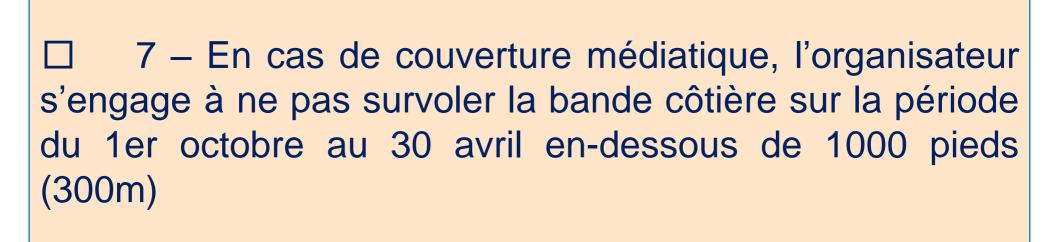
- ☐ 6 Entre le 1er octobre et le 30 avril, l'organisateur s'engage :
- à éviter la bande côtière comprise entre Villers-sur-Mer et les balises du chenal d'accès au port de Ouistreham,
- à respecter une distance d'au moins 100m avec la faune marine et une vitesse lente (< 10 nœuds) à proximité des mammifères marins et des zones de regroupement d'oiseaux pour éviter leur dérangement sur l'ensemble des sites Natura 2000.

Point de contrôle

Absence de manifestation, initiation ou randonnée sur la bande côtière comprise entre Villers-sur-Mer et Ouistreham entre le 1er octobre et le 30 avril

Engagements relatifs aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire

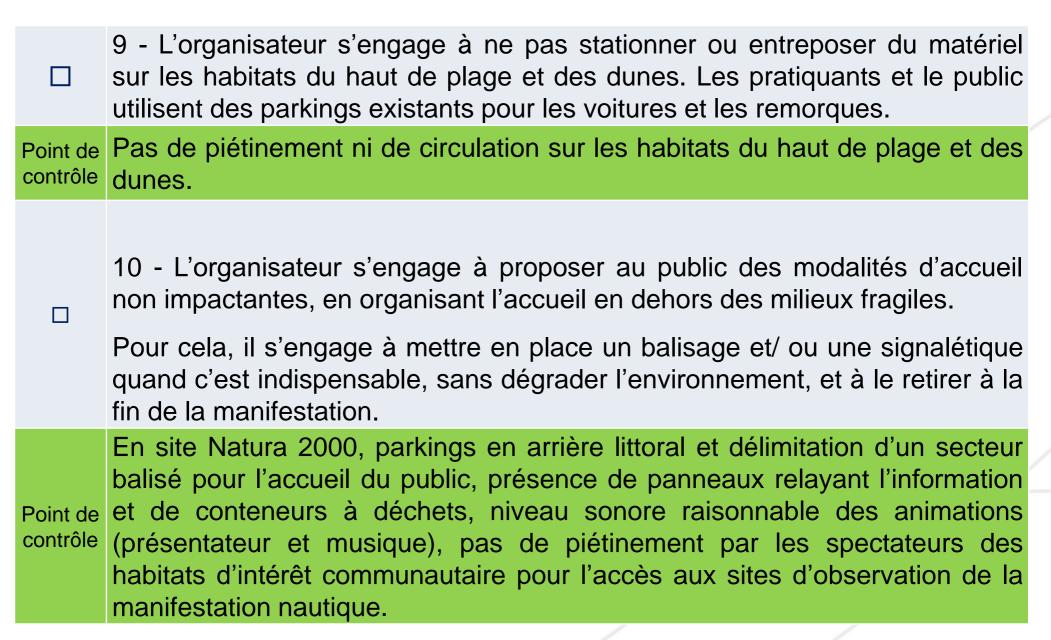
Modalités à discuter



Point de contrôle

Absence d'aéronefs en dessous de 1000 pieds dans la bande côtière

Engagements relatifs à l'accueil à terre



Engagements relatifs à l'accueil à terre

	11 - L'organisateur s'engage à nettoyer les espaces et sites naturels utilisés pour les manifestations et évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels.
	Absence de déchets et de signalisation sur le site à terre au terme de la manifestation nautique.
	12 - L'organisateur s'engage à accéder au Domaine Public Maritime par les ouvrages existants et les accès aménagés (cale, voie submersible, etc.) et référencés sur une carte jointe à sa déclaration.
Point de contrôle	Pas d'accès au Domaine Public Maritime, hors ouvrages existants.

La charte en résumé

	Recommondotions	Engagements
Généroles Concerne l'ensemble du site et des octivités	Non contrôlobles Lo signoture se foit pour toutes les recommondotions	Volontaires et contrôlables La signature se fait sur tout ou partie des engagements
Par type d'activité Concerne l'ensemble du site pour une activité précise	Non contrôlobles L'odhérent doit signer l'ensemble des recommondations liées aux octivités pour lesquelles il choisit de s'impliquer	Fermes et contrôlobles Le signotoire doit respecter les engogements qu'il a signés
Spécifiques oux monifestations noutiques Initiations, randonnées, ma Permet une dispense d'évoluotion des incidences N2000	nifestations de kitesurf	Fermes et contrôlobles Le signotoire s'engage sur l'ensemble des recommondations et engagements généroux et sur les activités qui le concernent ainsi que sur l'ensemble des engagements spécifiques aux monifestations nautiques



Calendrier

2014

 Élaboration des diagnostics : Patrimoine naturel & Socio-économique GT Habitats GT Usages

GOPIL n° 2 Validation de l'État des lieux et des Objectifs Natura 2000

2015-19

 Analyse des risques et concertation sur les mesures de gestion pêche professionnelle

Définition des mesures de gestion

Réunions pêche GT Mesures de gestion

GOPIL n° 3 Validation des mesures de gestion (11 février 2020)

- Rédaction finale du DOCOB Natura 2000
- Tableau de bord du site

GT Charte N2000 (05/11/20)

GCOPIL n° 4 Validation du DOCOB (10/12/20)







•Merci de votre attention!





